

Réunion Scolaires

Rennes – lycée St Vincent – mardi 4 mars de 9h à 10h30

16 présents : (merci Annie de transmettre à Yves Bianeis, je n'ai pas son mail)

Henri Trélohan, Patrice Georget, Loïc Legal, Annie Thoonsen, Christian Bleuzen, Philippe André, Daniel Cozic, Jacques Kerbaol, Sébastien Charpiot, Anne Ruhlmann, Laetitia Catherinot, Yves Bianeis, Loïc Primault, Philippe Lefebvre, Raphaël Lemasle, Dominique Ruhlmann.

Copie à Daniel Maréchal et Max Notter absents

En noir : présentation par Dominique

En marron : les échanges lors de la réunion

En bleu : ajouts de Dominique après la réunion

Infos FFE

- L'Ecole sur l'Echiquier Juin 2014
La fin d'année scolaire est propice pour montrer le côté ludique des échecs auprès des jeunes écoliers et collégiens. La commission Scolaires FFE incite la création de projets à destination des scolaires en Juin 2014, en école, en collège ou dans les clubs

Finale académique

- Inscription en ligne des équipes avant le mercredi 19 mars
- Certificat de scolarité
- Pointage par téléphone et si possible par département avant 9h30
- Repêchages éventuels à partir du 19 mars

Bilan phase départementale

- 1006 joueurs, nouveau record
- 2/3 écoliers, 1/3 collégiens
- Lycées pour la 1^{re} fois (26 lycéens)
- 1^{re} année avec un règlement Ligue qui complète le règlement fédéral
- L'analyse des données et graphiques en annexe montre
 - De fortes disparités sur la participation entre les départements
 - Une égalité de chances de qualification :
 - Le nombre d'équipes qualifiées par département est conforme à la participation départementale
 - Le ratio qualifiées/qualifiables en école varie de 1 sur 3 à 1 sur 4 et en collège de 1 sur 3 à 1 sur 2

Perspectives

Question 1

Faut-il ouvrir la finale académique à tous les établissements capables de former une équipe (dans la limite des places disponibles) ?

- 1^{re} fois que l'établissement participe à une phase par équipe

- L'équipe représente l'établissement. C'est très fédérateur et crée une dynamique autour des échecs

Deux propositions :

1. Limiter à une équipe par établissement
2. Limiter aux équipes qui ont réalisé au moins la moitié des points en phase départementale : ce critère ne pourrait pas s'appliquer dans le 22 et 29 qui n'organisent pas de phase départementale par équipe

Consensus autour de ces 2 propositions. Souhait de laisser les départements gérer leurs places de qualifiées comme ils le souhaitent. Possibilité d'ajouter ces 2 propositions en tant que suggestions dans le règlement Ligue

Sondage à main levée sur l'ouverture au maximum d'équipes que les capacités d'accueils autorisent : 4 pour, 6 contre, 6 abstentions

Un argument avancé : d'une année sur l'autre, le nombre d'équipes qualifiées pourrait être très variable selon l'organisateur et ce peut être difficilement compréhensible pour les joueurs

Le nombre de 30 équipes maxi (en cumulant écoles et collèges) est proposé par Dominique et semble convenir à l'ensemble des participants de cette réunion.

Question 2

Faut-il des aménagements au mode de répartition entre départements ?

Dominique rappelle la méthode qui se résume en 3 points

1. 1 place réservée à l'organisateur
2. 1 ou 2 places minimum par département (1 si moins de 14 équipes au total, 2 si 14 équipes ou plus)
3. La méthode du « plus fort reste » est appliquée dès le départ avec correction éventuelle si le nombre de places mini par département n'est pas atteint

Loïc met en avant les spécificités du 22 : département rural, grandes distances, les écoles rechignent aux déplacements trop longs. Dominique préconise de multiplier les lieux de rassemblement (exemples du 29 ou du 56) pour limiter les déplacements.

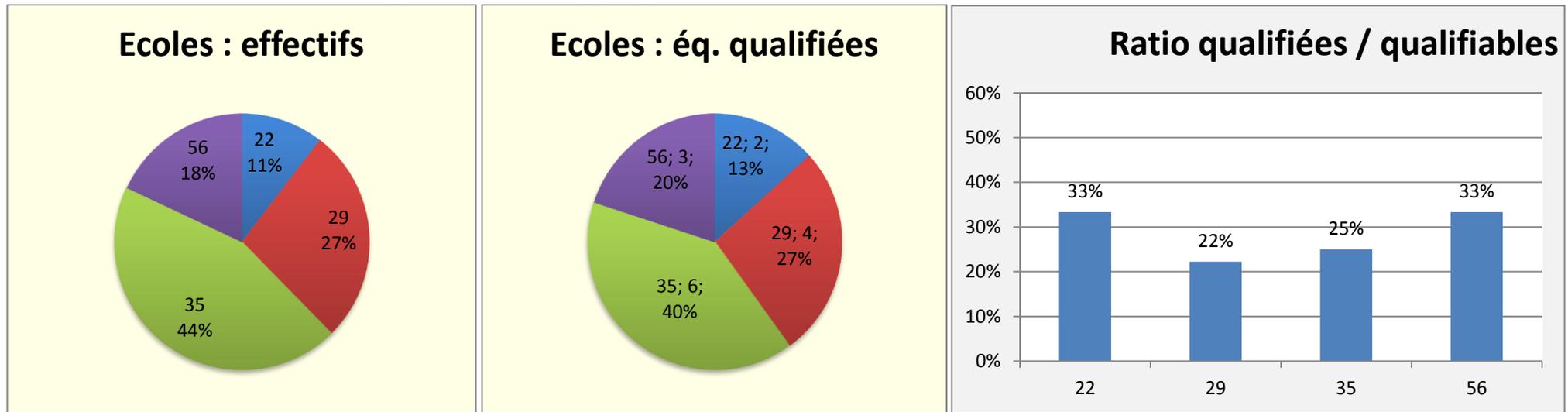
Christian et Annie trouvent que la différence de 2 à 6 équipes écoles qualifiées entre le 22 et le 35 est trop importante. Dominique rappelle les chiffres :

- Dans le 35, les écoliers représentent 44 % des effectifs et obtiennent 40 % des places
- Dans le 22, les écoliers représentent 11 % des effectifs et obtiennent 13 % des places

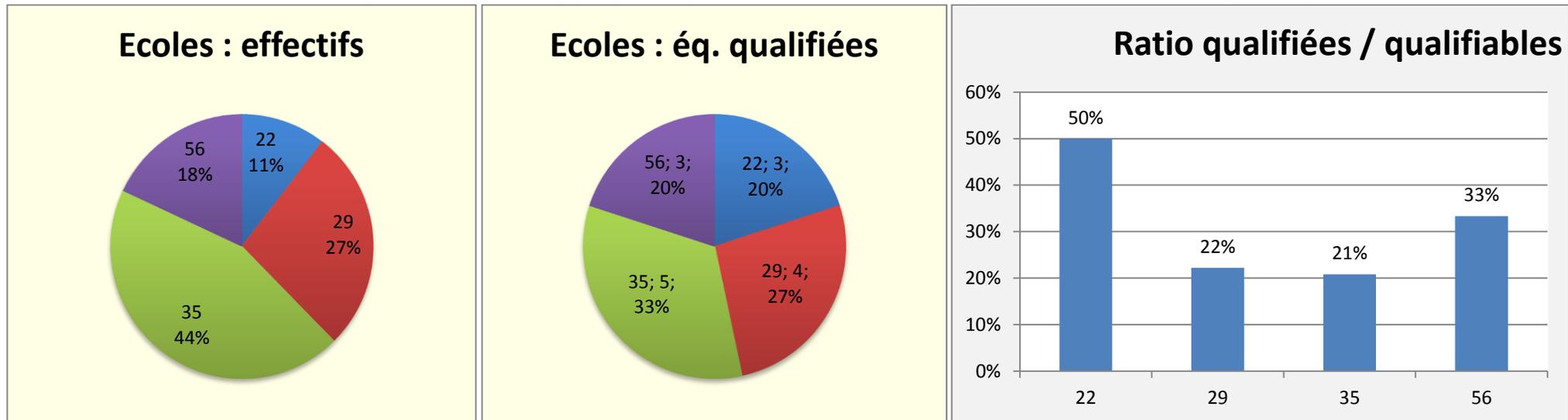
Christian propose d'appliquer la répartition au plus fort reste pour les équipes restantes après attribution du nombre minimum d'équipes par département. Actuellement, cette méthode est appliquée dès le départ avec correction éventuelle pour chaque département si le nombre mini par département n'est pas atteint.

Dominique a fait les calculs après la réunion. Voici la comparaison des 2 méthodes :

Méthode actuelle : méthode du plus fort reste appliquée dès le début du calcul



Autre méthode : méthode du plus fort reste appliquée après avoir attribué les places mini dans chaque département



Commentaires de Dominique : cette dernière méthode créerait de fortes inégalités de traitement entre départements. En examinant les graphiques des ratios qualifiées / qualifiables on constate :

- 1 équipe 22 aurait une chance sur 2 de se qualifier
- 1 équipe 56 aurait une chance sur 3 de se qualifier
- 1 équipe 29 ou 35 aurait environ une chance sur 5 de se qualifier